

prix Fem'energia 2010



> Règlement du prix Fem'Energya

organisé en collaboration par

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE société anonyme au capital social de 911 085 545 euros, dont le siège est à Paris (75008) au 22-30 avenue de Wagram, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 552 081 317, représentée par Madame Catherine LESCURE, Directrice de la Communication Corporate et Commerciale, dûment habilitée,

et

WIN France – LE NUCLÉAIRE AU FÉMININ - Association Loi 1901, dont le siège social est sis à Marseille, 36, boulevard de l'Océan – 13009 MARSEILLE, représentée par Madame Dominique MOUILLOT, dûment habilitée,

ci-après désignés par "les Organismes".

ARTICLE 1: OBJET DU PRIX

La société EDF et l'Association WIN France ont convenu d'organiser en commun chaque année un Prix appelé **Fem'Energya** ayant pour objectifs de :

- Promouvoir la place des femmes dans le nucléaire, rendre visibles les femmes dans les métiers scientifiques, techniques et technologiques du nucléaire, mettre en lumière les carrières exemplaires dans ce secteur.
- Attirer les jeunes femmes et repérer des profils d'étudiantes qui se destinent à un métier scientifique, technique ou technologique dans le secteur nucléaire.
- Reconnaître un parcours professionnel exemplaire méritant d'être encouragé et partagé.

Il est destiné :

- Aux étudiantes en Baccalauréat Professionnel Environnement Nucléaire, DUT, BTS, Licences, Licences Professionnelles, Masters et Écoles d'Ingénieurs, qui se préparent à un métier scientifique, technique ou technologique pouvant s'appliquer au secteur du nucléaire.
- Aux femmes en activité professionnelle et/ou impliquées vis-à-vis du public, du monde enseignant et/ou engagées dans des activités en faveur des femmes dans le secteur nucléaire.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES PRIX

Le prix **Fem'Energy** est décerné dans 2 catégories :

1. la catégorie "Étudiantes"
2. la catégorie "Femmes en activité"

Dans la catégorie "**Étudiantes**" trois prix seront décernés :

- un prix Baccalauréat Professionnel Environnement Nucléaire ;
- un prix DUT, BTS, Licences et Licences Professionnelles ;
- un prix Masters universitaires, Diplômes d'Ingénieurs et doctorantes (dès la première année de thèse).

Dans la catégorie "**Femmes en activité**" deux prix sont décernés.

- Femme en activité professionnelle exerçant en France ;
- Femme en activité professionnelle exerçant dans l'Union Européenne.

Chaque année, un prix "**Fem'Energy d'honneur**" pourra être décerné pour une ou plusieurs catégories sur proposition des membres des comités de lecture faite au Jury.

ARTICLE 3 : APPEL A CANDIDATURE

Un appel à candidature est diffusé sur le site internet www.edfreclute.com et sur le site internet www.win-france.

Des affiches et plaquettes informatives sont également diffusées dans des réseaux de femmes scientifiques, au sein de lycées Bac Pro environnement nucléaire, d'universités et d'écoles d'ingénieurs, au sein d'EDF, du réseau WIN France et d'organisations professionnelles touchant au secteur du nucléaire.

ARTICLE 4 : CANDIDATURES

Catégorie "**étudiantes**" : les prix de cette catégorie sont ouverts à toutes les lycéennes et étudiantes inscrite en dernière année de diplôme pour l'année 2009-2010 dans l'un des établissements préparant aux diplômes reconnus par l'Éducation nationale suivants et correspondant à chaque prix :

- Baccalauréat Professionnel Environnement Nucléaire ;
- DUT, BTS, Licences, Licences Professionnelles ;
- Masters, Diplômes d'Ingénieurs, doctorantes (dès la première année de thèse).

Le Baccalauréat Professionnel Environnement Nucléaire est nommément désigné. Pour les autres niveaux, les établissements ciblés devront préparer aux disciplines scientifiques, techniques ou technologiques qui peuvent s'appliquer dans l'industrie nucléaire.

Il est précisé que les candidates doivent postuler dans la catégorie de diplôme qu'elles préparent au cours de l'année d'organisation du Prix.

Catégorie "**femmes en activité**" :

Cette catégorie comprend deux prix :

- Prix Femme en activité professionnelle exerçant en France ;
- Prix Femme en activité professionnelle exerçant dans l'Union européenne.

Ces prix sont ouverts à toute personne physique de sexe féminin ayant son activité professionnelle dans le secteur nucléaire et/ou impliquée vis-à-vis du public et/ou du monde enseignant ou dans des activités de mentorat dans ce secteur et justifiant de 3 ans minimum d'expérience professionnelle dans le secteur nucléaire ou dans un domaine en relation avec ce secteur.

La limite d'âge est fixée à 40 ans à la date de la candidature.

Conditions communes à toutes les catégories, toute lauréate ne pourra plus postuler à ce prix lors des éditions suivantes tandis que les candidates n'ayant pas été retenues pour le prix pourront se présenter à nouveau.

Il sera demandé aux candidates d'indiquer comment elles ont eu connaissance de l'existence du Prix (presse, site internet, Win France, EDF, autre).

Du fait du dépôt de son dossier de candidature, toute candidate reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en avoir accepté les termes et conditions.

ARTICLE 5 : DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont disponibles en ligne sur les sites suivants :

Le site WIN France : www.win-france.fr et sur le site EDF : www.edfrechte.com

Les membres des comités de lecture, et du jury et comme les personnes ayant accès aux candidatures déposées dans le cadre du prix, s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux dossiers jusqu'à la proclamation des résultats relatifs aux nominations.

Catégorie "étudiantes" :

Le dossier de candidature comprend obligatoirement :

- le formulaire de candidature dûment rempli et signé par la candidate (*);
- le certificat de scolarité ou la photocopie de la carte "étudiant" de la candidate;
- les relevés de notes de l'année en cours et de l'année précédente (avec les notes minimum, maximum et moyenne de la classe);
- un curriculum vitae;
- une lettre de motivation manuscrite;
- une copie du titre de séjour et du visa étudiant pour les étudiantes étrangères non ressortissantes de la zone euro;
- une lettre de recommandation (facultatif);

Les documents fournis devront être au format A4.

(*) Pour toute étudiante mineure, le dossier de candidature devra être signé également par un parent ou représentant légal, la signature étant précédée de la mention manuscrite "Bon pour l'autorisation de l'enfant... à participer au prix Fem'Energia".

Catégorie "femmes en activité" :

Le dossier de candidature comprend obligatoirement :

- le formulaire de candidature dûment rempli;
 - une photocopie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité;
 - un curriculum vitae détaillé;
 - une lettre de motivation manuscrite;
 - une lettre de recommandation (facultatif).
- les candidatures seront libellées en français, à l'exception des candidatures pour le prix Femme en activité professionnelle exerçant dans l'Union européenne, pour lesquelles l'anglais sera accepté.

Les documents fournis devront être au format A4.

Les dossiers devront être envoyés en un seul exemplaire sous pli simple à :

**EDF Cap Ampère
Division Production Nucléaire
DRHM - C06/066
1 place Pleyel
93282 ST DENIS Cedex**

Un accusé de réception du dossier sera envoyé aux candidates par mail dans les 7 jours ouvrés suivant la réception.

La date de clôture de dépôt des dossiers de candidature est fixée, pour l'édition 2010, au 20 avril 2010 minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Ne sont recevables que les dossiers complets et conformes au présent article et déposés avant la date de clôture fixée ci-dessus. Tout dossier incomplet, ou insuffisamment affranchi, sera rejeté sans recours possible.

Les dossiers ne seront pas retournés aux candidates.

Les Organisateurs se réservent la faculté d'annuler ou reporter l'organisation du Prix à tout moment et sans contrepartie. Le présent règlement du prix Fem'Energia pourra être révisé sur décision commune des Organisateurs chaque année.

ARTICLE 6 : COMITÉS DE LECTURE – PRÉSÉLECTION

Il est créé un comité de lecture par catégorie de Prix.

Chaque comité est constitué de membres désignés d'un commun accord par les Organismes.

Après avoir vérifié la conformité des dossiers, chaque comité opère une présélection des candidatures en se fondant sur les critères suivants :

- la pertinence et la qualité du dossier par rapport à la catégorie à laquelle il appartient,
- la motivation exprimée,
- la présentation écrite donnant une description détaillée et sincère du parcours et des travaux de la candidate ainsi qu'une description de ses éventuels engagements et/ou actions en faveur du secteur nucléaire.

Chaque comité établira une liste des nominées présélectionnées qu'il soumet aux membres du Jury.

Le nombre des nominées par Prix sera au maximum de 3.

ARTICLE 7 : LE JURY

Le jury est constitué de la DRH de la Division Production Nucléaire EDF, Madame Monique LUCAS-GARRA, de la présidente de WIN France, Madame Dominique MOUILLOT et de Madame Ève MATHIEU, directrice de la Marque Employeur du Groupe EDF.

Le Jury se réunit pour examiner les dossiers des candidates nominées pour chaque Prix.

Le jury est souverain dans ses délibérations et désigne les lauréates par délibération dans chaque Prix. Il n'a pas à motiver ses décisions.

Il y aura une lauréate par Prix sauf candidature jugée à l'unanimité du Jury ex aequo.

Le Jury informera les lauréates du Prix dans les meilleurs délais et par tous moyens.

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

8.1 Cérémonie de remise des prix :

Les lauréates se verront remettre leurs prix lors de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le 15 octobre 2010, la date leur étant confirmée 15 jours avant.

Les lauréates sont engagées de par leur candidature à participer à cette cérémonie ainsi que le cas échéant à toute action de communication relative à cette manifestation.

Elles s'engagent de même, en recevant leur prix, à mentionner dans toute communication ou déclaration qu'elles sont lauréates du prix **Fem'Energia** dans leur catégorie et à contribuer à toute action de promotion qui pourra leur être proposée.

Les candidates lauréates autorisent les Organismes à diffuser tout portrait multimédia et à engager toute action d'information et de communication qui pourra être réalisée dans le cadre de la valorisation du prix sans pouvoir prétendre à aucune rémunération.

Les frais de voyage et hébergement des lauréates liés à la remise de leur Prix seront entièrement pris en charge par les Organismes sur présentation de justificatifs par les lauréates et sur la base du barème pratiqué par les organismes (aller-retour en classe économique).

Les candidates nominées seront invitées à assister à cette cérémonie. Leurs frais de voyage et d'hébergement seront pris en charge sur présentation de justificatifs par les lauréates et sur la base du barème pratiqué par les organismes (aller-retour en classe économique).

8.2 Contenu des prix :

La lauréate de chaque Prix recevra une attestation de son titre, lors de cette cérémonie.

En outre les lauréates recevront en fonction du Prix décerné :

Catégorie "étudiantes" :

- Étudiantes Baccalauréat Professionnel Environnement Nucléaire : bourse de 2000 €
- Étudiantes Bac +2/3 : bourse de 2000 €
- Étudiantes Bac +4/5 et + : bourse de 2000 €

Ces bourses s'accompagnent, en fonction du profil de la lauréate : d'un stage, d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, d'une aide à l'accès au premier emploi, qui seront proposés dans une entreprise du secteur nucléaire.

Pour la catégorie "étudiantes" les prix seront décernés sous condition de l'obtention du diplôme.

Si la lauréate est non ressortissante de la zone euro, une copie de son titre de séjour et de son visa étudiant lui sera demandée pour prétendre à un stage, un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation en France.

Catégorie "femmes en activité" :

- Femme en activité en activité professionnelle exerçant en France :

Un voyage d'environ une semaine pour deux personnes dans un pays de l'Union européenne choisi par les Organismes au moment de la remise des prix, avec visite d'une centrale nucléaire (frais de voyage, d'hôtel et la visite de la centrale).

- Femme en activité professionnelle exerçant dans l'Union européenne :

Un voyage d'environ une semaine pour deux personnes en France avec visite d'une centrale nucléaire française (frais de voyage, d'hôtel et la visite de la centrale).

ARTICLE 9: PROTECTION DES DONNÉES NOMINATIVES

Dans le cadre de l'organisation du Prix, certaines informations concernant les candidats font l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les candidates, ou leur représentant légal si elles sont mineures, disposent d'un droit d'accès aux données les concernant ou de rectification de celles-ci qu'elles peuvent exercer auprès des Organismes.

ARTICLE 10: PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments de ce prix Fem'Energia sont strictement interdites. Les marques citées étant des marques déposées ainsi que les logotypes utilisés.

ARTICLE 11: LOI APPLICABLE

Le présent règlement de prix est soumis à la loi française qui s'appliquera également aux candidatures souscrites hors de France ou par des candidates étrangères.